



CONVENTION D'OCCUPATION D'UN APPARTEMENT DE LA RESIDENCE BEGOT

Entre d'une part :

LA COLONIE DE VACANCES, association Loi 1901, dont le siège social se trouve 7
rue des Palmiers
87100 LIMOGES

Et d'autre part :

Désigné ci-après sous la dénomination « l'occupant »,

Il a été convenu ce qui suit :

Mme Mr
prend en location 1 appartement situé à la Résidence « André BEGOT », place de Verdun - 17123 ILE
D'AIX

Pour la (les) période(s) : du : au 2020.

1 - DESIGNATION DES LOCAUX :

L'appartement comprend :

- une cuisine équipée (évier – gazinière électrique- réfrigérateur -
four micro-ondes - 1 cafetière électrique - 1 bouilloire électrique - 1 plan
repas - chaises – vaisselle (dont liste affichée dans l'appartement)
- lit(s) en fonction du nombre de personnes prévues dans
l'appartement table(s) de chevet avec lampe - placard(s) - téléviseur -
banquette le cas échéant
- coin salon pour les grands appartements - une salle d'eau
(douche)

2 - DUREE DE LA LOCATION :

L'appartement est loué par semaine allant du samedi à partir de 14h au samedi 10h30. Il
peut être loué exceptionnellement à la nuitée hors juillet et août.

Siège social et administratif :

7 rue des Palmiers

87100 LIMOGES

05 55 34 11 55

la.colo@outlook.fr

Destinations et réservations :

Maison Familiale Place d'Austerlitz

Résidence André Bégot Place Verdun

17123 ILE D'AIX

05 46 84 62 08 mf-iledaix@orange.fr



3 - ADHESION :

La dimension associative consiste à réserver nos prestations à nos adhérents ; en conséquence l'adhésion à l'association « La Colonie de Vacances » est indispensable.

Montant de l'adhésion pour 2020 :
Personne Physique : **17 €**
Personne morale : **53 €**

Membre bienfaiteur : **versement libre au-delà de l'adhésion ordinaire**

4 - CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le montant sera versé en deux fois :

- **premier versement** à la signature de la présente et composé de :

- acompte de 30%
- caution de 200 € afin de garantir les éventuelles détériorations
- supplément de 45 € correspondant aux frais de ménage de l'appartement

Linge de lit (facultatif) 9.90€ par lit, linge de toilette non fourni.

La caution et le supplément seront restitués dans un délai de 8 jours après le départ sauf si sont constatées des détériorations ou une propreté insuffisante.

-le **solde** est versé l'arrivée du résident, ainsi que la taxe de séjour dont le tarif est établi annuellement par les collectivités locales (0.70€ pour 2020/jour/adulte)

Les résidents doivent produire une attestation assurance relative à la garantie villégiature lors de la réservation.

5 - INVENTAIRE - ETAT DES LIEUX :

Une fiche état des lieux et inventaire est remise au locataire à l'arrivée, charge à lui d'en vérifier la conformité et de signaler toute anomalie dans les 24 heures.

L'occupant s'engage à user des locaux conformément à leur destination, notamment en respectant le calme de la résidence, et à les rendre en bon état et conformes à l'état des lieux.

Siège social et administratif :

7 rue des Palmiers

87100 LIMOGES

05 55 34 11 55

la.colo@outlook.fr

Destinations et réservations :

Maison Familiale Place d'Austerlitz

Résidence André Bégot Place Verdun

17123 ILE D'AIX

05 46 84 62 08 mf-iledaix@orange.fr



Tout affichage est interdit ; les éventuelles détériorations seront à la charge de l'occupant et imputées sur sa caution.

L'occupant doit procéder au nettoyage des lieux lors de son départ, faute de quoi le supplément forfaitaire pour le ménage de 45 € ne pourra pas être restitué.

6 - SECURITE :

- Les animaux ne sont pas admis sauf à titre exceptionnel sur autorisation formelle du responsable (par exemple chien guide d'aveugle)
- Il est interdit de fumer à l'intérieur,
- de dissimuler les fenêtres,
- d'obstruer les issues de secours,
- d'intervenir sur l'armoire électrique, le chauffe-eau et autres installations.

7 - ANNULATION :

En cas de **désistement** intervenant après la confirmation de réservation, les **frais** dûs sont ainsi calculés :

- 15% du montant du séjour si l'annulation intervient 2 mois avant la date du séjour
- 25 % du montant du séjour si l'annulation intervient 1 mois avant la date du séjour
- 30% si l'annulation intervient 15 jours avant la date du séjour (retenue des arrhes)

8 - ELECTION DE DOMICILE :

Pour l'exécution de la présente mise à disposition de locaux, les parties font élection de domicile à LIMOGES, seul est compétent en cas de litige le Tribunal de Limoges. Fait en deux exemplaires :

Fait en deux exemplaires

L'occupant

Représenté par :

Siège social et administratif :

7 rue des Palmiers

87100 LIMOGES

05 55 34 11 55

la.colo@outlook.fr

La colonie de vacances

Représenté par :

Destinations et réservations :

Maison Familiale Place d'Austerlitz

Résidence André Bégot Place Verdun

17123 ILE D'AIX

05 46 84 62 08 mf-iledaix@orange.fr

LA COLONIE DE VACANCES – ASSOCIATION LOI 1901

VACANCES POUR TOUS SUR L'ÎLE D'AIX



A

le

A l'Île d'Aix, le

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Siège social et administratif :

7 rue des Palmiers

87100 LIMOGES

05 55 34 11 55

la.colo@outlook.fr

Destinations et réservations :

Maison Familiale Place d'Austerlitz

Résidence André Bégot Place Verdun

17123 ILE D'AIX

05 46 84 62 08 mf-iledaix@orange.fr